

# Règlement relatif au jeu CIC Ouest « Jeu Agence Nouvelle » 2017

## Article 1 : Description

Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF465, ci-après dénommée la société organisatrice, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat d'un produit ou service du Groupe CIC nommé « Jeu Agence Nouvelle ». Le jeu se déroule dans la galerie du Centre Commercial Du Val D'Orson 3 Rue De L'Orson, 35770 Vern-sur-Seiche, du mardi 31 janvier 2017 au samedi matin 11 février 2017 inclus. Il désignera, par tirage au sort, 16 gagnants.

## Article 2 : Conditions de participation

La participation à cette opération est gratuite et sans obligation de souscription ou d'achat et ouverte à toute personne physique majeure.

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ainsi que les mandataires sociaux et membres du personnel de la société organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle et de manière générale de toute personne impliquée dans la mise en œuvre du jeu ainsi que les membres de leurs familles (conjoint(e)s, concubin(e)s, ascendants et descendants directs). La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

La participation au jeu est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Une participation par personne physique majeure (même nom, même prénom, même adresse postale, même adresse e-mail) est autorisée pendant la période de jeu.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, ainsi que des lois et règlements applicables au jeu concours en vigueur en France.

## Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, le joueur devra se rendre dans la galerie du Centre Commercial Du Val D'Orson, 3 Rue De L'Orson, 35770 Vern-sur-Seiche, du mardi 31 janvier 2017 au samedi matin 11 février 2017 :

- actionner la borne de jeu simplement en touchant l'écran tactile de l'une des bornes de jeu interactives CIC présentes ;
- compléter le formulaire de participation au moyen des informations demandées et valider sa participation ;

La présence des bornes dans la galerie commerciale, pendant la période du jeu, sera décidée de façon unilatérale par la société organisatrice, en fonction de sa propre organisation interne.

Le jeu est limité à une seule participation par famille ou entité juridique (même nom, même adresse). Si une même personne participe plusieurs fois, tous les formulaires de participation seront considérés comme nuls.

## Article 4 : Désignation des gagnants

16 gagnants seront tirés au sort par 2 salariés de la société organisatrice au plus tard le 28/02/2017 parmi l'ensemble des joueurs ayant complété leurs coordonnées sur les bornes tactiles.

Les gagnants seront avertis de leurs gains par la société organisatrice au moyen des informations renseignées sur leurs formulaires de participation.

Toute personne souhaitant assister au tirage au sort pourra demander la communication de la date et de l'horaire précis en s'adressant à CIC Ouest – Direction de l'Appui Commercial – 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44 000 Nantes.

#### **Article 5 : Description de la dotation**

Le tirage au sort désignera les gagnants de bons d'achat dans le Centre Leclerc situé au sein du Centre Commercial Du Val D'Orson 3 Rue De L'Orson, 35770 Vern-sur-Seiche :

- Un gagnant d'un bon d'achat d'une valeur unitaire de 150€ TTC.
- Deux gagnants d'un bon d'achat d'une valeur unitaire de 100€ TTC.
- 13 gagnants d'un bon d'achat d'une valeur unitaire de 50€ TTC.

#### **Article 6 : Remise des lots aux gagnants**

Les gagnants du tirage au sort seront informés au moyen des informations renseignées sur le formulaire de participation et invité à venir retirer leurs gains le 4 mars 2017 à l'agence CIC de Vern sur Seiche, ZAC du Val d'Orson, 7 rue du Passavent, 35770 Vern sur Seiche. Les lots seront remis au gagnant par un salarié de la société organisatrice.

A défaut de prise de contact du gagnant passé un délai d'un mois à réception du courriel/courrier ou appel téléphonique l'informant de son gain, le gagnant est réputé avoir renoncé à son gain.

#### **Article 7 : Information**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé auprès de la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 12 allée de la Maladrie, BP 2305.

Le règlement du jeu sera consultable durant toute la durée du jeu à l'agence CIC de Vern sur Seiche, ZAC du Val d'Orson, 7 rue du Passavent, 35770 Vern sur Seiche aux heures d'ouvertures. Le règlement est adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse du jeu : CIC Ouest - Direction de l'Appui Commercial - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44 000 Nantes - 44000 Nantes.

Les frais d'envoi de la demande seront remboursés sur demande écrite adressée avant le 31 décembre 2017 (cachet de la poste faisant foi) accompagnant la demande, sur la base d'un timbre-poste au tarif lent en vigueur, moins de 20 grammes en France. Il est impératif de mentionner son adresse sur le courrier de demande. Le remboursement s'effectue dans un délai moyen de 8 semaines à compter de la réception de la demande écrite. Aucune demande ne sera acceptée par téléphone, mail ou fax.

#### **Article 8 : Conditions spécifiques**

La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation. Les lots ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise pour quelque raison que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de substituer à tout moment, aux prix proposés, des lots d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

Le gagnant renonce à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation des dotations mises en jeu.

#### **Article 9 : Fraude et Exclusion**

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude avérée entraînera la nullité de la participation en question. De même, si les renseignements fournis par un participant sont incomplets, son inscription ne sera pas prise en compte et la société organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

La société organisatrice tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. En cas de tricherie avérée, toutes les participations frauduleuses seront considérées comme nulles et ne seront pas prises en compte, ce qui entraînera de plein droit et automatiquement l'annulation des prix qui auraient été éventuellement obtenus. La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant devant s'inscrire et participer au jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

#### **Article 10 : Modifications du règlement - Responsabilité**

La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de report, d'interruption, d'ajournement, de prolongation, d'annulation ou de modification du jeu pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de force majeure.

#### **Article 11 : Publication de l'identité des gagnants**

La société organisatrice se réserve le droit de demander aux gagnants l'autorisation de publier leur photo, leur nom, leur prénom,... sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire, et ce sans qu'ils puissent exiger une contrepartie financière quelconque.

#### **Article 12 : Loi Informatique et Libertés**

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les données personnelles des personnes collectées sur les bulletins de participation seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et de suppression des données les concernant sur simple demande adressée à Banque CIC OUEST – Direction Marketing, 2, avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes, en joignant une photocopie de leur carte d'identité.

#### **Article 13 : Règlement des litiges**

Si une ou plusieurs dispositions devaient être déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. La loi applicable au présent règlement est la loi française.

Tout différend à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable, à défaut le litige sera soumis aux juridictions compétentes. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu.



*Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF465.*

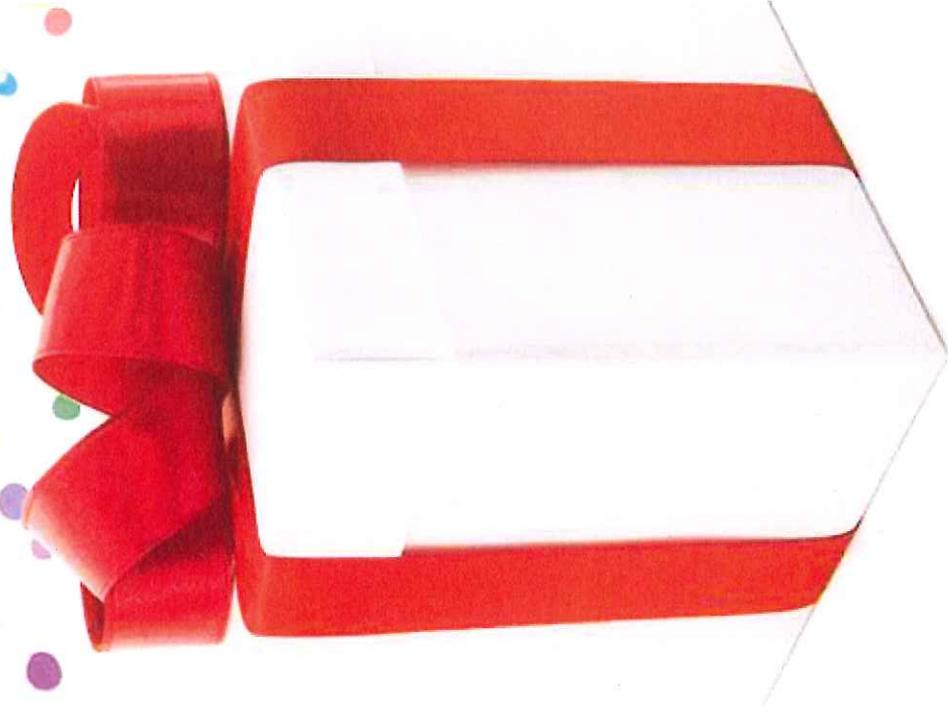
*Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Immatriculation en qualité d'intermédiaire en opérations d'assurances sous le n° Orias 07 008 480 consultable sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr).*



# JOUEZ & TENTEZ DE GAGNER

**JUSQU'À 1 000 € EN BONS D'ACHAT**  
DANS VOTRE CENTRE COMMERCIAL LECLERC

\*Jeu gratuit et sans obligation d'achat. Règlement disponible sur simple demande dans l'agence CIC de Vern-sur-Seiche.



Construisons dans un monde qui bouge.

Civilité



Madame



Monsieur

Prénom

Nom

Code postal

Ville

Numéro de mobile

Nous vous informons que conformément à la réglementation, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste nationale d'opposition au démarchage téléphonique sur [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr) ou en écrivant à Opposetel, 6 rue Nicolas Siret, 10 000 TROYES. Cette inscription entraînera l'interdiction pour tout professionnel et tout intermédiaire agissant pour son compte de vous démarcher téléphoniquement sauf en cas de relations contractuelles préexistantes.

Adresse email

CONTINUER

Etes vous client(e) CIC ?

Ouï

Construisons dans le Sud-Ouest **Non** qui bouge.

**Avez-vous des projets ?**

Acheter ou changer un véhicule

Acquérir un bien immobilier; faire des travaux

Constituer ou valoriser un patrimoine

Renégocier vos assurances

**Contact**

J'accepte de recevoir des informations commerciales de la part du CIC par sms, e-mail ou téléphone

J'accepte les Conditions Générales d'Utilisation.

◀ **RETOUR**

**TERMINER**



# NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE PARTICIPATION

RENDEZ-VOUS DANS  
**VOTRE AGENCE CIC**  
POUR RÉCUPÉRER  
VOTRE CADEAU SURPRISE !

**CIC VERN SUR SEICHE**  
ZAC du Val d'Orson - 7, rue du Passavent  
35770 VERN SUR SEICHE



Construisons dans un monde qui bouge.



**Gagnant  
du Grand Jeu  
CIC Vern sur Seiche**

**Coordonnées du Gagnant :**

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**CIC Bretagne**

**Construisons dans un monde qui bouge.**

**cic.fr**

**Bon d'achat**  
d'une valeur de

**150 €**

**valable jusqu'au 20 juillet 2017**  
**chez ce commerçant :**

**E.Leclerc** 

**Centre commercial Val D'orson**

**3 rue d'Orson**

**35770 Vern sur Seiche**

Ce bon d'achat vous est offert par votre agence  
CIC Bretagne de Vern sur Seiche et est valable chez  
le commerçant indiqué ci-dessus.

Il est non transmissible, utilisable en une fois dans  
sa totalité, et ne peut ni être échangé, ni remboursé.